



LIGNES DIRECTRICES EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Élève adulte ayant des besoins particuliers

INTENTIONS DE PRÉSENTATION

- **Accueil**
- **Historique**
- **Introduction aux guides des lignes directrices**
- **Présentation détaillée des sections en FGA et en FP**



MISE EN CONTEXTE

➤ **Depuis la rédaction des guides, plusieurs facteurs ont influencé nos pratiques sur le terrain**

- Info/Sanction en FGA et en FP
- Expérimentation des outils de consignation
- Évolution de la démarche d'accompagnement
- Expertise des ressources développée sur le terrain
- Observation des changements de pratique
- Questionnement et réflexion en continu

DÉFINITIONS PRÉALABLES

➤ **Élèves ayant des besoins particuliers (EBP)**

- Adultes aux prises avec des difficultés d'apprentissage, d'adaptation, un problème de santé mentale ou un handicap physique ou sensoriel

➤ **Concept de besoin**

- Écart entre le seuil à atteindre et ce qui peut être réalisé
- Compétence à développer
- Ce qui est nécessaire pour acquérir la compétence ou répondre aux attentes

DÉFINITIONS PRÉALABLES

➤ **Plan d'aide à l'apprentissage (PAA) ou Plan d'intervention (PI)**

- Outil de planification servant à préciser le ou les besoins, l'objectif poursuivi ainsi que les moyens à mettre en place (recommandations)

➤ **Dossier scolaire**

- Données administratives et pédagogiques relatives à l'admission, l'inscription, la fréquentation et les résultats scolaires de l'élève

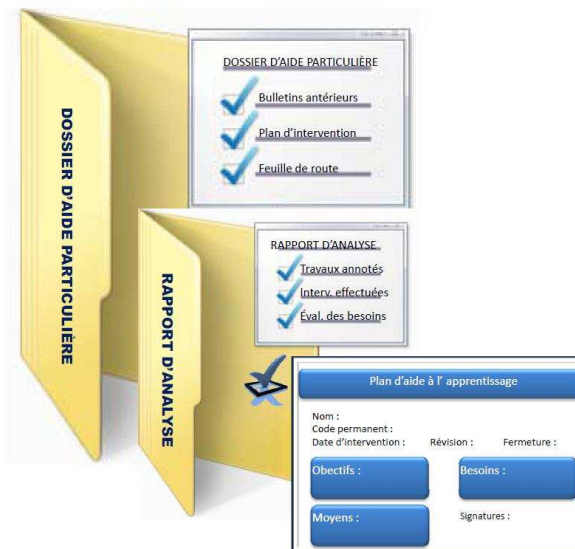
➤ **Dossier d'aide particulière**

- Ensemble des données relatives au cheminement de l'élève en fonction de l'aide individuelle apportée tout au long de son parcours

DÉFINITIONS PRÉALABLES

➤ Rapport d'analyse

- Toute information nécessaire permettant d'élaborer le portrait précis des **difficultés** et des **besoins** de l'élève en fonction des apprentissages et des compétences à acquérir
- Contribue à faire le lien entre le besoin et la mesure d'adaptation



RÔLES

➤ Rôle de l'élève adulte

- Au cœur de la démarche de soutien
- Participation et adhésion volontaires
- Actif
- Métacognitif
 - Porte un regard sur ses besoins et ses actions
- Responsable de son projet de formation et de sa réussite



RÔLES

➤ Personnel de direction

- Responsable de la démarche menée par le personnel en place
- Vigie du cadre légal de la démarche
- Autorise ou fait une demande d'autorisation de mesures adaptatives (MA)
- Se préoccupe de l'organisation de travail
- Soutient le personnel enseignant et les intervenants
- Fait le suivi de l'information auprès du personnel et des parents
- S'occupe de la mise en place et du suivi des plans d'aide (PAA ou PI)

RÔLES

➤ Personnel enseignant

- Premier répondant face à l'élève
- Responsable de la progression et de la réussite de l'élève (obligation)
- Choix des modalités pédagogiques
- Différenciation de l'enseignement (responsable des interventions visant la réussite)
- Cueillette d'observations et consignation d'informations
- Partage des informations entre collègues et avec d'autres intervenants
- Planification d'actions concertées
- Accompagnement dans la mise en place du plan d'aide, des mesures et des outils d'aide technologique

RÔLES

➤ Personnel professionnel

- Rôle conseil auprès du personnel enseignant, de la direction et autres intervenants (stratégies, interventions adaptées)
- Rôle d'accompagnement (formation, recommandations, création de matériel ou suggestion d'outils, etc.)
- Vigie au niveau de la démarche
- Courroie de transmission entre les différents acteurs
- Intervention directe auprès de l'élève pour certains professionnels
- Collaboration au PAA ou au PI
- Communication avec l'extérieur pour la récupération de documents
- Rédaction des différents formulaires et suivis
- Rédaction des mesures adaptatives

RÔLES

➤ Personnel de soutien

- Accueil des élèves (FGA-FP)
- Intervention en salle d'examen et confirmation de l'utilisation des MA (FGA)
- Soutien au niveau de l'envoi d'éléments concernant des dossiers d'aide particulière (FGA-FP)
- Transfert d'information au personnel concerné (FGA-FP)



DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

➤ Dépistage des manifestations et des difficultés

- Processus se fait selon les moyens, les ressources disponibles et le fonctionnement du centre
- Un dépistage précoce est fortement conseillé (si possible, dès l'entrée en formation)
- Le dépistage provient parfois des observations actuelles et non d'un dossier antérieur
- Déroulement de la procédure laissé à la discrétion du centre

DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

➤ **Comment monter le dossier d'aide particulière**

- Portfolio de l'élève
- Portrait de l'élève
- Outils de consignation laissant des traces écrites d'apprentissages, de comportements et d'attitudes
- Stratégies et outils en lien avec la situation de besoin
- Documents témoignant du parcours antérieur (rapports synthèses de spécialistes, PI, PAA, notes d'évolution, formulaires d'autorisation, etc.)

DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

➤ Rapport d'analyse

- Résumé global fait à partir de toutes les informations et les éléments d'observation recueillis
- Permet de conclure à des recommandations (mesures adaptatives, adaptations de matériel ou d'interventions, stratégies et outils d'aide)



DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

➤ Plan d'aide à l'apprentissage (PAA)

- Pas d'obligation légale
- Utilisé en FGA (remplace le PI) et en FP, préalable aux mesures adaptatives
- L'élève y participe, sinon l'approuve
- Tout comme le PI, décrit les besoins, les objectifs et les moyens
- Peut décrire les manifestations et les difficultés, contenir des recommandations, proposer d'éventuelles mesures d'adaptation

➤ Plan d'intervention (PI)

- En FP, obligatoire pour élèves à risque de moins de 18 ans et élèves handicapés jusqu'à 21 ans

DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

➤ Transmission d'information et confidentialité

- Autorisation signée de l'élève obligatoire
- Les informations recueillies et retenues doivent être conformes aux dispositions de la Loi sur l'accès
- Toute information du DAP antérieur non nécessaire doit être détruite
- En contexte de stage (FP):
 - ✓ Avec le consentement de l'élève, divulgation à l'employeur des difficultés pour la mise en place d'un accompagnement
 - ✓ Santé, sécurité et intégrité physique sont prioritaires
 - ✓ Expertise médicale peut être exigée par la direction, si motifs raisonnables

DIFFÉRENCIATION DE L'ENSEIGNEMENT

➤ Différenciation pédagogique

- Responsabilité de l'enseignant
- Mise en place de stratégies d'enseignement tenant compte des besoins de tous les élèves
- Utilisation d'approches variées, incluant l'adaptation de divers éléments (environnement, matériel, temps, etc.)
- Les outils d'aide technologique ne doivent pas présenter un défi additionnel pour l'élève en difficulté ni modifier ce qui fait l'objet d'évaluation

DIFFÉRENCIATION DE L'ENSEIGNEMENT

➤ Aide technologique en apprentissage et en évaluation

- Valeur ajoutée de la fonction d'aide:
 - ✓ Optimise le potentiel et les capacités de l'élève
 - ✓ Doit permettre une amélioration significative dans la réalisation de la tâche
 - ✓ Vise l'atteinte du seuil de réussite
 - ✓ A pour objet le développement de l'autonomie de l'élève
 - ✓ Aide à contrer l'aggravation des manifestations et difficultés
 - ✓ Compense les effets de l'incapacité

DIFFÉRENCIATION DE L'ENSEIGNEMENT

➤ Aide technologique en apprentissage et en évaluation

- Doit être utilisée sur une base régulière en classe avant d'être autorisée en sanction
- Doit être retirée:
 - si des stratégies compensatoires sont bien intégrées par l'élève
 - si elles ne sont pas utilisées à bon escient par l'élève
 - si elles sont une source de surcharge cognitive



ADAPTATION, MODIFICATION, EXEMPTION

➤ Adaptation

- Mesures adaptatives accordées si le besoin a été validé en classe (exercices, évaluation en aide à l'apprentissage)
- Mesures du secteur des jeunes doivent être revalidées

➤ Modification

- Aucune modification apportée au contenu et aux critères des épreuves (FGA-FP)

➤ Exemption

- Émise dans de très rares cas
- Concerne des handicaps qui ne peuvent être compensés autrement

CONCLUSION

- La réussite et la persévérance de l'élève s'appuient sur un accompagnement de qualité et des mesures d'aide personnalisées.
- Le personnel qui accompagne l'élève (dont l'enseignant) doit tout mettre en œuvre pour aider ce dernier à surmonter ses difficultés ou réduire les obstacles.
- Démarche élaborée selon la réalité et les conditions de chaque centre.

SOURCES

- LIGNES DIRECTRICES, pour assurer la cohérence des actions entreprises au regard de la démarche d'accompagnement de l'élève ayant des besoins particuliers, Formation professionnelle, Gouvernement du Québec, MEES, 2017
- LIGNES DIRECTRICES, pour assurer la cohérence des actions entreprises au regard de la démarche d'accompagnement de l'élève ayant des besoins particuliers, Formation générale des adultes, Gouvernement du Québec, MEES, 2017

Présentation préparée par Michelle Émond et Nathalie Landry, conseillères pédagogiques, Commission scolaire de Laval